

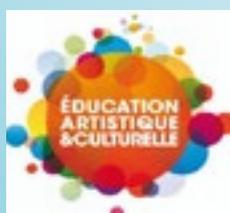
# LE QUART D'HEURE LECTURE

dans les collèges de l'académie de Strasbourg



## Vademecum Plan lecture académique

Académie de Strasbourg  
Délégation académique à l'action culturelle  
Inspection de Lettres





Ce document a été élaboré dans le cadre des opérations de mobilisation en faveur du livre et de la lecture. Madame Delphine Meyer, professeure certifiée de Lettres modernes, a été missionnée par la Daac pour mener une enquête à l'échelle académique. Les informations, observations et recommandations qui vous sont proposées ont été rassemblées avec la collaboration de l'Inspection de Lettres et l'aimable participation de nombreux établissements de l'académie qui ont accepté de répondre aux questions et sollicitations.

Nous vous invitons également à découvrir le 4<sup>ème</sup> numéro de la Gazette de la Cardie, consacré au Quart d'heure lecture. [www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/innovexpe/gazette/](http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/innovexpe/gazette/)

# Sommaire

- |  |         |
|--|---------|
| <b>1. Le Quart d'heure lecture</b><br>Fondements, principes et chronologie du dispositif à l'échelle nationale   | page 5  |
| <b>2. Le rythme du Quart d'heure lecture</b><br>Récurrence et niveaux concernés  | page 12 |
| <b>3. La mise en place du Quart d'heure lecture en établissement</b><br>À qui confier le pilotage du dispositif ? Quelles personnes ressources ?             | page 14 |
| <b>4. La mise en place du Quart d'heure lecture en établissement</b><br>L'accès aux ouvrages et aux supports de lecture                                      | page 16 |
| <b>5. Quel créneau pour le Quart d'heure lecture ?</b>   | page 19 |
| <b>6. Comment communiquer autour du Quart d'heure lecture ?</b>  | page 21 |
| <b>7. Quel espace pour le Quart d'heure lecture ?</b>  | page 23 |
| <b>8. Intégrer le Quart d'heure lecture à une dynamique de projet Lecture / écriture</b>   | page 25 |
| <b>9. Le Quart d'heure lecture et les médiathèques</b><br>Quelques exemples de projets menés entre bibliothèques et établissements scolaires du second degré | page 31 |

# 1. LE QUART D'HEURE LECTURE

## Fondements, principes et chronologie du dispositif à l'échelle nationale

### Un acte fondateur

À la rentrée 2017, le Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports présente sa campagne de mobilisation en faveur du livre et de la lecture. Sous la bannière « ENSEMBLE POUR UN PAYS DE LECTEURS » se déploient les mesures destinées à impulser une dynamique de développement des pratiques de lecture, de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire. Elles engagent une modification en profondeur du système éducatif et ont vocation à s'inscrire dans le temps afin que se tisse un lien solide et pérenne entre chaque élève et le livre.

*« Ce volontarisme politique est la pointe avancée d'une politique plus générale valorisant les méthodes d'apprentissage dont l'efficacité est attestée par la science, par l'expérience et par la comparaison internationale. Toutes les enquêtes le montrent : la lecture est la clef de la réussite. L'enquête PISA indique clairement que 30 min de lecture quotidienne permettent des progrès significatifs en français.*

*L'École transmet l'essentiel : l'apprentissage et le goût de la lecture. Nous allons travailler au renforcement de la place du livre à l'École en soutenant davantage les bibliothèques de nos écoles et les CDI, en créant aussi des rendez-vous plus réguliers entre les élèves et le livre. (...) Le travail sur la lecture se poursuit (...) Cette transmission du goût de la lecture passe par l'utilisation de tous les supports comme la presse, la bande dessinée, la littérature de jeunesse de qualité et, bien sûr, les grands textes patrimoniaux. (...) Le ministère de l'Éducation nationale entend soutenir, promouvoir et étendre les initiatives (prix, concours, partenariats, événements de promotion, etc.), destinées à susciter le goût de la lecture.»*

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace\\_Presse/09/0/Dossier\\_Ensemble\\_pour\\_un\\_pays\\_de\\_lecteurs\\_831090.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace_Presse/09/0/Dossier_Ensemble_pour_un_pays_de_lecteurs_831090.pdf)

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, lance cette campagne le 12 octobre à l'Académie française, en présence d'académiciens, d'écrivains, d'élèves, de représentants de l'association des Maires de France et de l'association des Maires ruraux de France et de bénévoles membres de l'association Lire et faire lire.

[www.youtube.com/watch?v=jPN6uHk8U74&list=PLjcV9PGUll74H1gqYpbIFjVQCGym0mQNJ&index=7&t=0s](http://www.youtube.com/watch?v=jPN6uHk8U74&list=PLjcV9PGUll74H1gqYpbIFjVQCGym0mQNJ&index=7&t=0s)

Sous le titre « Mobilisation en faveur du livre et de la lecture », le Bulletin officiel développe les fondements rationnels et éthiques de ce volet majeur de la politique éducative.

[www.education.gouv.fr/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture-7205](http://www.education.gouv.fr/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture-7205)

*«La maîtrise de la lecture est essentielle à la réussite de la scolarité. L'École a pour mission de permettre à tous les enfants de lire d'une manière fluide. C'est le préalable nécessaire pour développer le goût de la lecture.*

*Selon l'enquête Les jeunes et la lecture commandée par le Centre national du livre en 2016, 96 % des jeunes de 7 à 19 ans lisent, 89 % dans un cadre scolaire, 78 % dans le cadre de leurs loisirs. 68 % lisent au moins une fois par semaine, 28 % tous les jours ou presque.*

*Selon cette même enquête, le nombre de livres lus par goût personnel chute à l'entrée au collège puis au lycée (un écolier lit deux fois plus de livres qu'un collégien, trois fois plus qu'un lycéen). Or, la lecture, que ce soit celle de la fiction littéraire, de la littérature d'idées ou encore de la presse, occupe une place essentielle dans la formation intellectuelle et morale.*

*Avec le ministère de la Culture, le ministère chargé de l'Éducation nationale promeut donc les initiatives en faveur du livre et de la lecture pour entretenir et développer l'envie de lire.»*

## **Parmi les pistes de mise en œuvre apparaît la mise en place du Quart d'heure lecture**

Afin d'atteindre cet objectif, l'Institution entend « offrir aux élèves des espaces et des temps de lecture », notamment à travers un « plan d'investissement dans les bibliothèques des écoles ». La lecture personnelle est aussi encouragée dans les écoles et les établissements par la mise en place de temps banalisés de lecture personnelle quotidiens, des «Quarts d'heure lecture» : chaque jour, élèves, professeurs et membres du personnel cessent toute activité pour s'adonner en silence à la lecture pendant quelques minutes. »

**Enfin, il s'agit de « partager la lecture et le plaisir de lire », à travers un partenariat fécond avec le ministère de la Culture et le développement d'actions porteuses et mobilisatrices.**

*«Grâce à une action conjointe avec le ministère de la Culture, l'effort en faveur du livre et de la lecture se prolonge, en s'appuyant notamment sur les bibliothèques et centres de documentation et d'information des écoles et établissements scolaires, (...). Le ministère chargé de l'Éducation nationale entend soutenir, promouvoir et étendre les initiatives (prix, concours, partenariats, événements de promotion, etc.) destinées à partager la lecture et le plaisir de lire et à entretenir ainsi le goût pour la lecture. (...)»*

La note de service publiée au BO spécial du 25 avril 2018, Construire le parcours d'un lecteur autonome, met l'accent sur trois enjeux majeurs de la politique éducative de développement de la lecture : favoriser la création d'un rapport personnel de l'élève à la lecture, pérenniser ce lien à travers un accompagnement progressif et cohérent tout au long de la scolarité, ancrer la pratique de la lecture dans les usages de manière à lui conférer une dimension naturelle et spontanée.

[www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm)

*«À partir de la classe de CM1, les professeurs veillent aussi à ménager des temps significatifs de lecture silencieuse individuelle, non seulement lors des séances de français, mais aussi dans les différents domaines disciplinaires.*

*En plus de la lecture des œuvres et des documents étudiés en classe, c'est aussi à la lecture personnelle d'ouvrages librement choisis par l'élève qu'il faut consacrer une place dans le temps scolaire. Il s'agit là d'un temps constitutif des apprentissages, essentiel pour développer l'intérêt et le goût de l'enfant pour la lecture, et non d'un temps facultatif, qui ne concernerait qu'une partie des élèves ou qui serait placé à la marge des horaires scolaires. Des activités pour en rendre compte sous forme écrite ou orale sont organisées au sein de la classe.*

*Dès que les élèves sont capables de lire par eux-mêmes de petits textes, le travail de compréhension est conduit sur les lectures faites. À partir de la classe de 6e, il est une composante régulière du cours de français mais aussi des autres disciplines.»*

**Ce texte institue clairement la place des activités de lecture et de compréhension au centre des apprentissages. De surcroît, cette transversalité s'inscrit dans la mise en œuvre d'une cohérence et d'une continuité renforcées entre les cycles successifs du parcours de l'élève.**

*«Les élèves empruntent régulièrement des livres qui correspondent à leurs propres goûts, les lectures personnelles sont encouragées et des dispositifs sont prévus pour en parler en classe et pour partager ainsi ses découvertes et son plaisir de lire. Les élèves sont aussi incités à fréquenter les bibliothèques de proximité et les librairies.*

*Tout au long de leur scolarité, ils sont ainsi familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) il s'agit de créer des habitudes, des réflexes, une proximité, particulièrement pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture de l'écrit.»*

Tous les dispositifs conçus autour de cet objectif s'articulent pour créer un environnement favorable à l'éclosion d'un rapport individuel bénéfique de chaque enfant avec le livre et la lecture. En renforçant et en légitimant la part consacrée aux temps de lecture dans le cadre scolaire, le système éducatif œuvre pour la réussite de tous et la justice sociale.

L'ambition qui s'exprime ici vise non seulement à former de bons lecteurs, mais également des lecteurs heureux. Elle a été rappelée en septembre 2018, à l'occasion de la présentation du plan « À l'école des arts et de la culture ».

[www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723](http://www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723)

**Dans la présentation schématique de la mise en œuvre à la rentrée 2019, une colonne est réservée à la lecture. En ce qui concerne le collège, trois objectifs apparaissent explicitement :**

**Les CDI qui le souhaitent évoluent vers des centres de connaissance et de culture/Déploiement du Quart d'heure de lecture/Partenariat entre chaque collège et une bibliothèque gérée par les collectivités territoriales.**

Cette intégration du dispositif au cœur du champ culturel et artistique, et non spécifiquement littéraire, est éloquente. Si le Quart d'heure lecture renforce tout naturellement le lien entre les élèves et la littérature, il est une voie d'accès privilégiée vers le monde du savoir dans toute son étendue et sa diversité.

Enfin, l'on mesure l'enracinement de cette volonté de multiplier les rencontres entre les élèves et la lecture à la multiplicité des actions entreprises à tous les niveaux du système éducatif. Les dispositifs initiés se développent, essaient, se consolident, comme en témoigne le document de synthèse que l'on peut trouver sur Eduscol. Les différentes entrées proposées, que nous vous invitons à explorer, attestent de ce déploiement : « Des lieux pour lire », « Partager la lecture », « Lire pour soi », « Choisir des livres », etc.

<https://eduscol.education.fr/pid38196/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture>.

L'entrée Lire pour soi, publiée le 5 juin 2019, consacre un article et une vidéo de présentation au Quart d'heure lecture.

<https://eduscol.education.fr/cid134964/lire-pour-soi.html>

La mise en oeuvre des dispositifs qui favorisent la lecture régulière des élèves devient prioritaire dans les orientations transmises par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports aux autorités académiques.

Ainsi, le courrier du 3 octobre 2018 présente de manière claire et détaillée les « temps banalisés de lecture personnelle du type « Quart d'heure lecture » qui « doivent être mis en place dans les écoles élémentaires et les collèges »

### **Les caractéristiques en sont précisées**

**Il s'agit d'organiser un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle dans une école ou un établissement scolaire**

- 10 à 20 minutes sont consacrées chaque jour à la lecture personnelle.
- Seuls le silence et la possession d'un livre sont obligatoires : il s'agit de créer les conditions favorables à la lecture pour en susciter le désir et non d'imposer la lecture
- Le texte lu par chacun est librement choisi ; cependant, pour favoriser la lecture prolongée d'œuvres d'une certaine envergure et développer ainsi des compétences spécifiques, et le goût pour la littérature, la lecture doit prioritairement porter sur des œuvres de fiction et de réflexion. La lecture des manuels n'est pas acceptée.

### **Ainsi que les démarches à engager**

**La mise en place du dispositif demande une préparation en amont pour**

- En faire un projet d'école ou de l'établissement porté par l'ensemble des enseignants, des personnels administratifs et techniques et des parents d'élève ; impliquer les élèves dans sa mise en place et son pilotage ;
- Déterminer le créneau horaire quotidien idoine ;
- Ouvrir des espaces de lecture, notamment des salles de classe, sous la supervision des enseignants et des surveillants en collège ainsi que des personnels administratifs et de direction ;
- Faciliter l'accès aux livres, les emprunts, et la circulation des livres ;
- Favoriser les discussions et les échanges autour des lectures faites

Les écoles et les établissements doivent être particulièrement attentifs aux élèves les plus en difficulté en lecture et/ou les plus réticents, aux oublis, volontaires ou non, de livres, au fonds de livres disponibles pour alimenter les lectures (collaboration avec la bibliothèque publique de proximité) ;

Les équipes enseignantes et éducatives des écoles et des collèges seront fortement incitées à élaborer des projets de dispositif d'incitation à la lecture personnelle type « Quart d'heure lecture » selon les formes et les modalités adaptées à leurs objectifs, à leurs ressources et à leurs contraintes. Il importe qu'écoles et établissements s'en approprient le principe et le réinventent librement ; le projet peut par exemple ne se déployer que sur une partie de l'année et être précédé ou relayé par d'autres actions autour du livre, de la lecture et de l'écriture.

La mise en place du dispositif relève du pilotage pédagogique de l'établissement. Elle fait écho à un diagnostic, fondé sur des indicateurs tels que les compétences de lecture des élèves ou la fréquentation du CDI.

Elle s'inscrit bien évidemment dans le projet d'établissement, voire le projet de réseau, et s'articule à des objectifs et des axes de développement prioritaires.

**Il est indispensable d'intégrer le dispositif à la dynamique de liaison école-collège. C'est un levier précieux pour renforcer la cohérence du parcours de l'élève.**

## Que retenir des attentes institutionnelles et de la représentation qui se dessine de ce dispositif ?

Le dispositif est appelé à se généraliser, s'étendre et se pérenniser. Il est un élément phare de la politique éducative nationale.

### Les modalités de mise en œuvre traduisent des principes fondamentaux communs à tous

Une durée minimale de la séquence / le respect d'un temps de silence, une organisation claire, rigoureuse, comprise et entendue par tous / la dimension collective qui favorise l'émulation et donc l'adhésion / la régularité / l'accès facilité aux supports de lecture / la création d'un environnement favorable.

Le champ des lectures autorisées doit être défini dans un esprit de souplesse, avec bon sens et pragmatisme, et se stabilise au quotidien grâce à l'accompagnement et au guidage des équipes éducatives.

### Mais chaque dispositif est unique, propre à l'établissement

Il est élaboré par une communauté éducative singulière qui imprime son identité dans les choix de mise en œuvre selon ses aspirations et son interprétation de la trame proposée par la politique éducative nationale.

Cela recouvre notamment le choix du créneau horaire, de la récurrence, de la périodicité, du démarrage du dispositif, de la communication, des règles, des partenariats, etc... et du nom. Les textes officiels font mention de « dispositifs de type « Quart d'heure de lecture » ». Toute liberté est laissée à l'établissement de choisir cette dénomination ou une formule originale. Il est recommandé d'envisager les modalités de mise en œuvre sous une forme évolutive.

Ainsi, il convient de considérer que l'appellation Silence on lit, par exemple, renvoie à une association partenaire de l'Éducation Nationale qui peut mettre à disposition des établissements qui en font explicitement la demande, un accompagnement et des conseils. Il n'est donc légitime de l'adopter que si un partenariat a été réellement contractualisé. Il suppose également la conformité avec la charte, et par conséquent le protocole, établis par l'association.

Le déploiement du dispositif et son appropriation par chaque établissement s'inscrivent naturellement dans le dialogue entre les représentants académiques de la politique éducative nationale et la communauté éducative de l'établissement par le truchement de l'équipe de direction.

## 2. RYTHME DU QUART D'HEURE LECTURE

### Récurrence et niveaux concernés

La ritualisation du Quart d'heure lecture est tributaire de sa fréquence : une pratique quotidienne durant une période conséquente est vivement recommandée, mais d'autres formules peuvent être envisagées

#### Un éventail de possibilités

#### Ne pas engager tous les niveaux la première année

Si la formule intégrale qui consiste à engager « tout le monde tous les jours » confère au projet l'énergie et le souffle des projets fédérateurs, il est concevable d'adopter une démarche progressive : Ainsi, certains collèges choisissent d'instituer le Quart d'heure lecture dans un premier temps en 6ème, ou en 6ème et en 5ème, en visant une généralisation progressive. En effet, les élèves de 6ème sont plus réceptifs à la lecture silencieuse ritualisée et l'on rencontre davantage de réticences auprès des élèves de 3ème. Les établissements qui ont choisi cette stratégie ont étendu le dispositif à l'ensemble des niveaux au bout de 4 ans.

#### La période d'essai

Démarrer le projet sur une période donnée : par exemple d'octobre aux vacances de Noël et proposer de le poursuivre ou de le faire évoluer en fonction de l'écho trouvé auprès des élèves. La plupart du temps, celui-ci est, au moins, reconduit.

Avec des variantes, comme associer un niveau à un trimestre :

- au premier trimestre, les classes de 6ème participeront au Quart d'heure lecture ;
- au deuxième trimestre ce seront les classes de 5ème (les classes de 6ème peuvent continuer si le projet a eu du succès), etc.

#### Une mise en œuvre périodique sur une durée limitée

Il s'agit d'un choix fréquent : l'établissement définit une, deux ou trois périodes au cours desquelles le Quart d'heure de lecture est quotidien. Les investigations conduites dans l'académie font état d'une grande diversité de formules : 2 ou 3 fois un mois, les quinze jours précédant les congés, 3 fois 3 semaines, 2 fois 6 semaines, etc...

Sans doute peut-on avancer qu'il est préférable que la période excède quinze jours : c'est une durée minimale pour instaurer un rituel. Des séquences trop fragmentées démultiplient les opérations de communication.

Il est à relever que, dans la plupart des cas, les périodes initialement définies se sont allongées au fil des années. Le dispositif tend plutôt à se renforcer.

## Le rendez-vous hebdomadaire ou bi-hebdomadaire

Le Quart d'heure lecture a lieu une fois ou deux par semaine. Cela peut constituer une entrée prudente et progressive dans la mise en place de cette pratique. Les élèves peinent davantage à intégrer l'événement (qui reste, justement, un événement), ils se tournent plus fréquemment vers une lecture brève ponctuelle, et non une lecture à poursuivre, et les bénéfices sont nettement moins importants. Cela peut constituer une phase de «test».

[www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/innovexpe/gazette/](http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/innovexpe/gazette/)

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/le-quart-dheure-de-lecture-dans-notre-academie/>

**Un élément essentiel est à retenir : le dispositif n'est pas figé !**

### 3. LA MISE EN PLACE DU ¼ D'HEURE LECTURE EN ÉTABLISSEMENT

A qui confier le pilotage du dispositif ? Quelles personnes ressources ?

#### Les personnes ressources dans l'établissement / le rôle de chacun

La direction de l'établissement est bien évidemment le fer de lance de ce type de projet. Il est envisageable de confier le pilotage du dispositif à un coordonnateur ou un référent. Le projet peut également être porté par un Copil interne.

Les observations menées révèlent que le porteur de projet est bien souvent le professeur documentaliste, un professeur de français (parfois toute l'équipe de Lettres), un membre de la Vie scolaire ou un membre de la direction. Il lui incombe de rédiger le pré-projet puis de conduire la réflexion au sein des instances qui veilleront à définir dans le détail les modalités de mise en œuvre les plus adaptées à l'établissement : conseil pédagogique, éventuel groupe de travail, CVC. La création d'un groupe de travail associant divers coordonnateurs de discipline et des représentants de la vie scolaire, de la direction, des élèves et des parents peut s'avérer utile. Les représentants des parents d'élèves peuvent jouer un rôle très positif dans la communication et la promotion du projet.

Toutefois, la participation de chaque membre de la communauté éducative est requise : en tant que lecteur heureux, chacun contribue à la valorisation de cette activité. L'expertise pédagogique, la richesse culturelle et la créativité de tous les enseignants dynamiseront cette pratique, à travers des conseils-lecture variés, des projets pédagogiques originaux, un regard enthousiaste. On ne saurait trop inciter les professeurs des disciplines scientifiques à se saisir de l'opportunité de développer une culture scientifique chez les élèves, ni les professeurs de disciplines artistiques à intégrer ce temps de lecture à des projets créatifs.

La contribution de la Vie scolaire est précieuse dans la gestion du Quart d'heure lecture en permanence ou dans la réflexion sur le cadre réglementaire par exemple. L'ensemble des agents peut participer à la réflexion sur la valorisation de la lecture au sein de l'environnement scolaire.

#### Le professeur documentaliste et le CDI

Le professeur documentaliste est un expert de la lecture et du livre.

Le Quart d'heure lecture contribue au rayonnement du CDI et suscite une augmentation considérable de la fréquentation du lieu et des emprunts. Plusieurs professeurs documentalistes ont évoqué un doublement des emprunts en un ou deux ans.

L'investissement du professeur documentaliste dans le Quart d'heure lecture représente un surcroît de travail et suppose de reconsidérer le budget alloué à l'achat de livres, au fonds documentaire, à la gestion des séries. C'est un aspect majeur à prendre en considération.

Les compétences de conseiller du professeur documentaliste sont particulièrement mises à contribution face à des profils de lecteurs désormais très variés – en effet, bon gré mal gré, tous les élèves se muent en lecteurs et doivent être munis d'un ouvrage-. La mise en place du Quart d'heure lecture induit naturellement une réflexion pédagogique sur l'entrée en lecture, la persistance, l'appropriation et le parcours de l'élève lecteur sur le long terme : c'est un défi particulièrement stimulant pour le professeur documentaliste, même si le rapport de chaque élève à la lecture est l'affaire de tous.

Le professeur documentaliste joue enfin un rôle essentiel dans la mise à disposition des ressources du cdi, à la fois les livres mais également les ressources dématérialisées telles que les sites ou les blogs autour de la lecture. Selon les projets, les livres peuvent être amenés à s'exporter et à envahir les espaces de vie du collège, ce qui nécessite une logistique habile et rigoureuse.

## 4. LA MISE EN PLACE DU ¼ D'HEURE LECTURE EN ÉTABLISSEMENT

### L'accès aux ouvrages et supports de lecture

**Avertissement :** cette fiche doit être adaptée en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

#### Le rôle du professeur documentaliste

Afin d'offrir à tous les élèves une diversité de lectures, et parfois de pallier un oubli de livre avant une séance, le cdi joue un rôle essentiel.

Les ressources du CDI sont multiples : oeuvres littéraires, documentaires, magazines, bandes dessinées, éventuellement mangas (parfois exclus du dispositif car trop rapidement épuisés).

Les séries acquises dans le cadre de la participation de certaines classes à des concours de lecture, ou celles auxquelles recourent les professeurs de français de l'établissement, offrent l'occasion de diffuser plus largement la littérature patrimoniale ou une littérature contemporaine de qualité.

Certaines bibliothèques ou librairies font des dons de livres aux établissements scolaires, notamment d'ouvrages « désherbés ». Des collectes sont parfois organisées avec la collaboration des associations de parents d'élèves.

Se pose la question de la mise à disposition des professeurs, au fond de leur salle de classe, d'une réserve d'ouvrages constituée par le professeur documentaliste. Cette pratique est envisageable, dans des conditions sanitaires normales, mais exige une organisation complexe.

Les échanges et le partage des livres peuvent se matérialiser sous des formes diverses, voire insolites. Dans certains établissements, on propose des « boîtes à livres » : elles sont gérées soit par le professeur documentaliste soit par les élèves eux-mêmes. Ils y déposent les livres qu'ils ne lisent plus ou ceux qu'ils veulent faire découvrir à leurs camarades. Chaque élève peut ainsi « piocher » une lecture qui lui correspond. Des projets créatifs de mise en valeur du livre dans l'espace scolaire éclosent ici et là : arbres à livre, présentoirs insolites, bibliothèques éphémères, etc... Un exemple intéressant est présent sur le site Lettres.

## Les ressources dématérialisées

Voici quelques exemples de sites internet. La liste n'est pas exhaustive mais permet d'aborder le Quart d'heure lecture avec des outils.

**Pour l'aspect pédagogique et l'expertise des inspecteurs**

[www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/](http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/)

**Pour inscrire la lecture des élèves dans un projet culturel et artistique**

[www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/](http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/)

**Pour s'ouvrir à la lecture numérique par le livre audio :**

[www.laplumedepaondeslyceens.com/](http://www.laplumedepaondeslyceens.com/)

## Les ressources personnelles des élèves s'articulent à des activités pédagogiques scolaires partagées

En principe, chaque élève apporte son livre en classe, ou du moins celui dont il effectue la lecture suivie.

Le temps circonscrit de lecture personnelle en classe n'est qu'un « épisode » qui s'inscrit dans la durée d'une lecture longue et autonome. Ainsi s'articulent le temps de lecture en classe et hors la classe, et les univers culturels scolaires et familiaux s'interpénètrent et s'enrichissent. Les notions de « lecture scolaire », de « bonne » ou de « mauvaise » lecture sont interrogées. À plus forte raison, la nécessité de définir quelles lectures sont autorisées durant le ¼ d'heure lecture et d'imposer les règles de prohibition suscitera à un moment ou à un autre le dialogue, en lien éventuel avec des questions éducatives, d'éthique citoyenne, de laïcité ou de morale. Chaque enseignant peut se saisir de cette problématique, avant ou après le Quart d'heure de lecture, individuellement ou collectivement, et l'intégrer à son champ de réflexion pour participer à la construction du parcours de l'élève lecteur et du citoyen.

De nombreux élèves apprécient les échanges suscités par cette lecture en commun, et se font à leur tour conseillers. Il arrive que les élèves se prêtent leurs livres au sein d'une classe ou d'un niveau. De très belles initiatives émergent pour favoriser le « dialogue » littéraire : murs collaboratifs, blogs, cercles littéraires, ateliers, sélections en lien avec des dispositifs académiques ou nationaux.

Cet échange de livres est également un moyen de renforcer les liens entre équipe enseignante et parents.

### Les ressources de la bibliothèque de proximité

La bibliothèque est un véritable atout pour élargir les horizons de lecture des élèves. Les ressources littéraires s'y conjuguent à l'expertise de la personne-ressource qu'est la bibliothécaire.

Il faut souligner qu'en règle générale, l'abonnement est gratuit pour les élèves et des visites, des rencontres, des expositions thématiques renforcent la collaboration entre les équipes enseignantes et ces lieux de culture. Le travail mené au collège d'Ottmarsheim par exemple en constitue un remarquable exemple.

Pour plus de renseignements, consultez la fiche consacrée aux liens avec les bibliothèques de proximité.

## 5. QUEL CRÉNEAU POUR LE QUART D'HEURE DE LECTURE ?

### À quel moment de la journée ?

#### Faut-il placer le Quart d'heure lecture tous les jours à la même heure ?

Il est envisageable de définir un créneau précis pour chaque jour de la semaine, par exemple, tous les jours à 9h. Cela permet d'instaurer un véritable rituel autour de la lecture et la mise en place des bonnes habitudes s'en trouve considérablement facilitée. L'information est rapidement intégrée ainsi que les réflexes liés à l'installation et à l'équipement.

Toutefois, on peut également faire le choix d'échelonner la pratique de lecture : lundi à 8h, mardi à 9h, mercredi à 10h... pour ne pas « impacter » le même cours ou la même matière tous les jours. Cela permet également de varier : en matinée, fin de matinée, début d'après-midi, fin d'après-midi...

Enfin, l'on peut instituer un roulement périodique : à 8h tous les jours durant une période définie (d'une à plusieurs semaines), puis à 10h, 13h30, etc... Il s'agit d'une formule avantageuse car la mesure de l'impact de ce temps de lecture sur le volume horaire annuel dévolu à chaque enseignement révèle qu'il s'avère mineur. L'inconvénient consiste en la complexité de l'organisation –toute relative tout de même- qui exige une communication claire et répétée.

#### Plutôt le matin ou l'après-midi ?

Cela dépend de l'objectif visé. Il est « traditionnellement admis » que les élèves sont plus efficaces en matinée mais ce constat varie selon l'âge ou la période de l'année. Si l'objectif est de faire entrer « doucement » les élèves dans une pratique de lecture, on peut privilégier un créneau matinal. Si l'objectif vise plutôt à rendre les élèves plus disponibles pour les apprentissages après un temps libre, les retours de récréation ou de pause méridienne seront tout à fait opportuns, ainsi que les séances de fin de journée, réputées plus « difficiles ».

On peut également envisager d'instaurer un créneau sur la pause méridienne, en lien avec le CVC par exemple, pour les élèves qui sont demi-pensionnaires.

## Modifier les horaires ?

Certains établissements ont fait le choix de « lisser » leur sonnerie. Concrètement, il s'agit de faire sonner le début de cours quelques minutes plus tôt et d'écourter légèrement la récréation ou la pause méridienne.

Cette pratique vise à davantage préserver la durée de la séance d'enseignement disciplinaire mais il s'agit dès lors de modifications conséquentes du rythme scolaire, qui doivent recueillir l'adhésion de l'ensemble de la communauté.

## Le créneau au sein d'une séance

### Plutôt au début ou à la fin de la séance ?

Un temps de lecture liminaire contribue à faire entrer les élèves dans les apprentissages. Ce constat est corroboré par de nombreuses observations. Les professeurs qui pratiquent le Quart d'heure lecture en entrée de séance attestent tous d'une concentration renforcée pour l'ensemble du groupe. Les conditions de travail sont incontestablement améliorées.

### Et au sein de la séance ?

L'on peut envisager que la séance accueillant le Quart d'heure lecture soit définie pour l'ensemble des participants mais que le positionnement du temps de lecture au sein de la séance soit laissé à la discrétion de chaque professeur. Cette adaptabilité à la séquence d'activités de chaque séance est appréciable, mais il incombe alors au professeur de poser le cadre, et l'on perd les vertus de l'élan collectif.

### Combien de temps ?

Quinze minutes par jour sont recommandées mais, pour être pragmatique, mieux vaut débiter par dix-douze minutes par jour que d'imposer une séquence de 15-20 minutes, qui peut représenter presque un tiers du cours et décourager certains professeurs de participer à cette activité. Rappelons que le dispositif peut être évolutif.

### Avantages en prolongement ?

Si le Quart d'heure lecture est instauré tous les jours et que les élèves apportent leurs livres, le professeur peut également encourager les plus rapides à lire lorsqu'ils ont achevé une activité avant tout le monde. Cela facilite la gestion des différences de rythme de travail, les élèves ayant toujours leurs lectures à portée de main.

Et l'enseignant ? L'enseignant a « valeur » d'exemple et s'il lit, cela ne peut être qu'un encouragement pour les élèves. C'est aussi une belle manière d'échanger des impressions de lectures entre élèves et enseignants, au-delà du cadre formel permis par le cours de français par exemple.

## 6. COMMENT COMMUNIQUER AUTOUR DU QUART D'HEURE LECTURE ?

La communication est un élément clef de la réussite du dispositif dans l'établissement. Rappelons tout d'abord que la dénomination « Silence on lit » est subordonnée à une collaboration effective avec l'association du même nom. Ainsi, il conviendra de choisir une autre formule.

### La communication au sein de l'établissement

Le Quart d'heure lecture s'intègre au projet de l'établissement et se trouve au croisement de plusieurs thématiques essentielles : le développement des compétences des élèves, la maîtrise du langage, le vivre-ensemble, l'appropriation de l'environnement scolaire.

Il doit ainsi être évoqué en Conseil pédagogique, en CVC ou CVL et il est souhaitable qu'il soit mis à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Les journées de bilan de fin d'année et de pré-rentree se prêtent particulièrement à un temps d'échange collectif au sujet de la mise en place du Quart d'heure lecture. Le professeur coordonnateur du projet communique à plusieurs reprises avec l'ensemble des collègues, avec l'accord de la direction.

L'affichage dans les espaces de vie et de circulation complétera la communication sur MBN et sur le site du collège, avec des photographies ou des suggestions de lecture. Certains réseaux de communication peuvent permettre de dynamiser le dispositif : page facebook du CDI, Twitter, etc...

Les modalités de fonctionnement ainsi que la « Charte » ou les « règles » du Quart d'heure lecture doivent être accessibles à tous (horaires, période, récurrence, livres autorisés, comportement attendu, etc).

Même si le Quart d'heure lecture ne concerne qu'une partie du personnel, il est nécessaire que l'ensemble de la communauté éducative soit informée et par là soit en mesure de transmettre l'information, notamment les professeurs principaux. Comme le rappellent les textes officiels, la lecture personnelle est au fondement des apprentissages : il s'agit donc d'un dispositif transversal soutenu par tous quand bien même certaines équipes disciplinaires seraient plus enclines à l'adopter que d'autres.

### La communication avec les élèves

Un premier temps de présentation devant le groupe-classe est nécessaire avant la mise en route du Quart d'heure lecture, non seulement pour en présenter les modalités pratiques (durée, fonctionnement du rituel, accès aux livres), mais surtout pour susciter l'adhésion et recueillir les réactions des élèves.

Si chaque professeur principal ou chaque professeur de français est en mesure de prendre en charge cette communication, l'intervention du coordonnateur, du professeur documentaliste ou d'un membre de la vie scolaire ou de la direction renforcent la dimension fédératrice du dispositif, qui va ainsi s'inscrire pleinement dans l'identité de l'établissement.

Afin que l'information soit partagée, il semble judicieux :

- de la faire figurer dans le carnet de liaison. Une charte peut y être intégrée, qui sera à faire signer par les parents et l'élève, avec les règles concernant les horaires ou la nature des lectures.
- d'inviter les professeurs à réitérer la communication
- Si tous les professeurs ne sont pas partie prenante, les participants peuvent par exemple l'afficher par un panneau explicatif sur leur salle (s'ils disposent d'une salle). Cela donne des repères aux élèves.

## La communication avec les parents

Mon bureau numérique, le carnet de liaison ou le site du collège constituent des outils de communication opérants.

Des actions festives de médiatisation peuvent être organisées, en particulier lorsque les organisations représentatives des parents d'élèves sont impliquées dans le projet.

## La communication avec les autres acteurs : les collectivités territoriales et les médiathèques

Ce dispositif s'inscrit dans le Plan lecture et c'est toute la communauté éducative qui œuvre « ensemble pour un pays de lecteurs ».

Il est d'autant plus judicieux d'évoquer le Quart d'heure lecture en conseil d'administration où siègent des élus locaux. Cette pratique pourrait également être étendue aux associations et organismes qui prennent en charge les élèves durant les vacances, ce qui inscrit véritablement l'établissement dans un territoire dont il est un acteur dynamique.

L'ouverture culturelle se fait également grâce aux bibliothèques qui sont des acteurs majeurs au sein des territoires. Pour plus de renseignement : consulter la fiche-outil sur le Quart d'heure lecture et les médiathèques.

## 7. QUEL ESPACE POUR LE QUART D'HEURE LECTURE ?

**Note : cette fiche devra être adaptée en fonction des règles sanitaires en vigueur.**

### Lire dans l'espace de la classe

À l'instar de ce qui est souvent conçu dans le 1er degré, l'on peut envisager d'aménager l'espace de la classe de façon à promouvoir le livre et la lecture : dessins ou illustrations des lectures des élèves, affiches représentant des livres qu'ils ont aimés... Un espace spécifique, plus confortable et moins cloisonné que le reste de la salle, aurait pour vocation d'appeler au plaisir de lire. Participant d'une pédagogie qui prend en compte les différences parfois considérables de rythme de travail, et qui accompagne les élèves dans la construction de leur autonomie, la mise en place d'un coin lecture « cosy » pourrait également offrir -à d'autres occasions, et de manière individualisée- la possibilité d'une récompense et rendre la lecture attirante. La lecture s'inscrit par là non seulement dans le cadre temporel mais aussi spatial de la vie d'un collégien.

Quelques suggestions pratiques concernant l'espace lecture :

Une telle ambition suppose toutefois la mise à disposition d'une salle propre à chaque professeur.

La mise à contribution des élèves : acteurs de cet aménagement, ils pourront s'approprier « leur lieu de lecture » et y projeter leurs propres représentations du confort. L'association lecture-bien-être y sera d'autant plus naturelle.

Cet aménagement peut plus particulièrement être en lien avec les préoccupations écologiques et le Parcours citoyen, et s'intégrer à d'autres projets d'établissements, des EPI notamment : dans des collèges inscrits dans une démarche globale de développement durable, certains élèves ont créé et peint leur mobilier en récupérant du carton dans les supermarchés ou les établissements scolaires. L'écologie est associée au plaisir de lire puisqu'ils ont donné une seconde vie à des cartons destinés à être jetés. Ainsi les élèves lisent et manifestent leur engagement de citoyens écoresponsables.

Une mise à disposition ingénieuse et séduisante des supports de lecture. On peut ainsi créer un distributeur d'histoires comme certains collèges ont pu le faire : mettre des histoires de longueurs variables à disposition des élèves. Le format de l'histoire correspond à un temps de lecture « standard » de 2, 5, 10, 15 minutes par exemple.

Selon les modalités de gestion du fonds documentaire, on peut éventuellement proposer une « mini- bibliothèque » de découverte.  
Voir Gazette de la Cardie N°4

## Lire dans le collège en – dehors de la salle de classe

L'on peut imaginer d'identifier un espace « Quart d'heure lecture » spécifique en salle de permanence pour les élèves qui s'y trouveraient à ce moment-là.

On peut également inviter la lecture dans les espaces extérieurs, plutôt dévolus aux jeux, aux conversations et à l'activité physique en règle générale. Certains collègues ont choisi d'installer des boîtes à livres dans du mobilier d'extérieur (parfois insolite) ainsi que cela se pratique désormais dans certaines villes. La lecture est ainsi associée aux plaisirs d'une météo clémente ou d'un espace vert accueillant, de découvrir ou redécouvrir la lecture numérique, par exemple grâce au livre audio : si le CDI ou la salle informatique dispose de l'équipement adéquat, certains élèves pourraient « écouter » un texte littéraire lu par un comédien professionnel et avoir ainsi un « modèle » de lecture possible.

[www.laplumedepaon.com](http://www.laplumedepaon.com)

[www.printempsdulivreaudio.com/](http://www.printempsdulivreaudio.com/)

## En prolongement du Quart d'heure lecture : ouverture aux espaces publics et pratique de la lecture expressive

### Lire à la bibliothèque

Le Quart d'heure lecture peut servir de levier pour des opérations de mise en valeur de la lecture expressive, organisées par les médiathèques. Les élèves s'entraînent lors du Quart d'heure lecture puis se rendent à la bibliothèque pour pratiquer la lecture à voix haute durant quelques séances en vue d'une prestation devant un public local. La Plaisir de la lecture se conjugue ainsi à celui de la représentation.

### Lire dans la ville

Dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique, la lecture peut investir les rues de la ville et les espaces culturels (théâtre, musée, école de musique) et s'afficher en public.

### Lire dans les écoles primaires ou maternelles

Les projets intercycles qui amènent les collégiens à se faire conteurs, notamment devant un public très jeune, sont perçus comme particulièrement valorisants et stimulants.

Le Quart d'heure lecture offre l'occasion de choisir les textes destinés aux enfants. Cette situation permet notamment aux collégiens en difficulté de lecture de retrouver confiance et de se sentir valorisés.

## 8. INTÉGRER LE QUART D'HEURE LECTURE À UNE DYNAMIQUE DE PROJET LECTURE/ÉCRITURE

Pour rendre le Quart d'heure lecture plus dynamique, pour l'introduire, le prolonger ou lui associer de nouveaux enjeux, il peut être judicieux de l'articuler à un dispositif national ou académique mis en œuvre dans l'établissement. Les possibilités sont nombreuses et la liste des dispositifs n'est pas exhaustive.

### Construire un parcours de lecture autour du Printemps de l'écriture

#### En quoi cela consiste-t-il ?

Ce concours d'écriture s'adresse à tous les établissements publics et privés de l'académie, de la classe de maternelle aux classes post-bac.

À travers cette opération, il s'agit d'inciter les élèves et les enseignants à écrire autour d'un thème fédérateur et de sujets adaptés aux différents niveaux. Les approches sont variées : écriture poétique, de fiction, bande dessinée, écriture en langues et cultures de l'Antiquité, ainsi qu'en langues de l'espace du Rhin supérieur, écriture théâtrale...

Ce concours a été créé afin de contribuer à donner ou redonner aux élèves le goût de lire et l'envie d'écrire. L'Académie de Strasbourg et la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est ont créé le Printemps de l'écriture. De nombreux partenaires se sont très vite associés à cette volonté de promouvoir la lecture et l'écriture à l'école, comme les Dernières Nouvelles d'Alsace, les Bibliothèques et les Librairies de la région, le Crédit mutuel enseignant, Réseau Canopé, l'Alliance française de Strasbourg, l'AMOPA ...

#### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

Les sujets s'accompagnent d'une bibliographie extrêmement riche et variée. Le processus d'écriture s'articule étroitement avec la découverte d'œuvres littéraires et d'œuvres d'art, et se déploie dans les univers culturels que les élèves explorent dans le cadre du PÉAC. Le temps de lecture quotidien pourrait ainsi être mis à profit pour nourrir les projets d'écriture des élèves.

Le concours s'accompagne de diverses animations au sein des musées, qui offrent une ouverture culturelle supplémentaire. Les structures culturelles de la région proposent également des spectacles ou des expositions en rapport avec la thématique du concours.

## Participer aux rencontres d'écrivains

### En quoi cela consiste-t-il ?

Il ne s'agit plus uniquement de lire des œuvres mais de rencontrer les auteurs qui les ont écrites. Plusieurs auteurs des classes sélectionnées se déplacent dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, pour partager avec les élèves un moment autour de la lecture.

Les rencontres d'écrivains sont organisées par l'académie de Strasbourg, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est et avec le soutien financier du GIP-Acmisa.

### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

Les professeurs peuvent mettre à disposition des élèves, durant le Quart d'heure lecture, en amont ou en aval de l'opération, les œuvres des auteurs invités dans leur établissement. Les élèves seront motivés par l'exceptionnelle opportunité de rencontrer cet auteur et d'échanger avec lui. Le Quart d'heure de lecture offre, en retour, la possibilité de toucher un public plus large.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/rencontres-decrivains/>

## Associer le Quart d'heure lecture à un concours

### Le concours « dis-moi dix mots »

#### En quoi cela consiste-t-il ?

Cette opération de sensibilisation à la langue française invite chacun à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique, de septembre à juin.

Chaque année, une thématique mettant en jeu les pouvoirs de la langue française (la langue comme lien social, la capacité de la langue à exprimer l'intime, à accueillir les inventions verbales...) et dix mots l'illustrant, sont choisis par les différents partenaires francophones de l'opération : la France, la Belgique, le Québec, la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie (qui représente 84 États et gouvernements).

#### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

Si le concours place les élèves en situation de production, le processus invite, comme pour le Printemps de l'écriture, à nourrir l'imaginaire des participants et à enrichir leur rapport à la langue par la lecture. Il serait intéressant de sélectionner des ouvrages en lien avec cette thématique, sur une période donnée et avec un ou plusieurs niveaux de classe.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/concours/>

[www.dismoidixmots.culture.fr/](http://www.dismoidixmots.culture.fr/)

### Les petits champions de la lecture

#### En quoi cela consiste-t-il ?

Organisée sous le haut patronage du Ministre de l'éducation nationale et initiée par le Syndicat national de l'édition, l'opération Les Petits champions de la lecture vise à promouvoir le plaisir de la lecture auprès des élèves de CM2 ou, hors temps scolaire, de groupes d'enfants de 10-12 ans.

Le principe : les enfants lisent à voix haute, pendant une durée de 3 minutes, le texte de leur choix.

Chaque enseignant de CM2 de l'académie de Strasbourg peut intégrer cette opération dans son projet de classe, à sa manière et en toute autonomie.

#### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

L'objectif serait de mener un projet inter-degré CM2-6ème par exemple, autour de la lecture, avec des rencontres et des lectures réciproques.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/concours/>

[www.lespetitschampionsdelalecture.fr/](http://www.lespetitschampionsdelalecture.fr/)

## Concours de lecture à voix haute « la grande librairie »

### En quoi cela consiste-t-il ?

La Grande Librairie lance un grand concours national de lecture à voix haute destiné à tous les élèves, de la 6ème à la terminale.

Le principe est très simple : chaque élève dispose de 2 minutes pour lire à voix haute un extrait du livre de son choix. Le (ou la) meilleur(e) lecteur (trice) de sa catégorie (collège ou lycée) sera élu(e) par un jury de professionnels lors d'une émission spéciale animée par François Busnel et diffusée en prime time sur France 5.

En parallèle, chaque semaine, La Grande Librairie suivra une classe participante et diffusera sur l'antenne de France 5 un sujet dans lequel les élèves d'une classe liront à voix haute, échangeront sur le sujet et rencontreront un écrivain.

### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

Le Quart d'heure lecture offre une occasion de multiplier et diversifier les lectures dans le cadre scolaire. Il facilite également les échanges entre pairs autour des lectures effectuées, indispensables à la préparation au concours. Par conséquent, ce temps de lecture quotidien constitue un auxiliaire précieux à la réalisation du projet. D'autre part, ce concours stimule le plaisir d'une lecture partagée car il valorise la beauté des textes, leur appropriation personnelle par les élèves et leur mise en voix. Le fait de se produire devant un public et d'avoir la possibilité de rencontrer un écrivain donnera encore un surcroît de saveur à l'acte de lire.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/concours/>

## Associer le Quart d'heure lecture à un prix littéraire au lycée

### Le prix de la plume de paon des lycéens

#### En quoi cela consiste-t-il ?

Après six mois d'écoute des cinq livres audio sélectionnés et d'activités autour de la lecture orale, les lycéens élisent leur lauréat parmi une sélection d'ouvrages.

#### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

On peut imaginer que le Quart d'heure lecture puisse se pratiquer avec des livres audio sélectionnés, dont la lecture sera commencée en classe et prolongée à la maison.

<https://www.ac-strasbourg.fr/index.php?id=12308>  
<http://www.laplumedepaondeslyceens.com/>

## Le prix Bernard-Marie Koltès des lycéens

### En quoi cela consiste-t-il ?

Les classes engagées dans l'aventure du Prix des lycéens Bernard-Marie Koltès, accompagnées par leurs enseignants, ont lu, étudié et mis en espace et en jeu trois pièces de théâtre sélectionnées par les comités de lecture du TNS.

### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

Le Quart d'heure lecture pourrait se présenter comme une porte d'entrée vers ces œuvres théâtrales.

Après un parcours de lecture dense, les lycéens sont en mesure de fournir un argumentaire pour chacune des œuvres théâtrales, participer aux débats lors des délibérations en classe, et finalement procéder au vote. Deux délégués désignés dans chaque classe défendent le choix de leurs camarades lors de la délibération finale au TNS, juste avant la conférence de presse qui officialise le choix de l'œuvre lauréate de cette édition.

Enfin, ce dispositif ambitieux de découverte des écritures théâtrales contemporaines porté par Stanislas Nordey, est complété par un parcours de 3 spectacles programmés dans la saison du TNS.

<https://www.ac-strasbourg.fr/index.php?id=12309>

## Le prix littéraire des lycées professionnels du Haut-Rhin

### En quoi cela consiste-t-il ?

Le Prix littéraire des Lycées professionnels du Haut-Rhin propose aux élèves de se transformer en critiques littéraires.

### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

Au cours de l'année scolaire, les lycéens et apprentis des LP et CFA du département lisent les quatre romans de la sélection, se réunissent, débattent, rencontrent les auteurs, se constituent en jury pour décerner leur prix.

Le Quart d'heure lecture offre encore une fois un cadre motivant de lecture personnelle et facilite les échanges entre pairs.

<https://www.ac-strasbourg.fr/index.php?id=12310>

### En quoi cela consiste-t-il ?

Le ministère chargé de l'Éducation nationale en partenariat avec la Fnac et le Réseau Canopé organisent le Prix Goncourt des lycéens sous le haut patronage de l'Académie Goncourt. L'objectif est de faire découvrir aux lycéens la littérature contemporaine et de susciter l'envie de lire.

### Comment l'associer au Quart d'heure lecture ?

La littérature contemporaine pourrait être mise à l'honneur durant le Quart d'heure lecture avec pour objectif de découvrir des romans et des auteurs tout en débattant de thèmes de société.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/prix-goncourt-des-lyceens/>

<https://www.education.gouv.fr/le-prix-goncourt-des-lyceens-7637>

## 9. LE QUART D'HEURE LECTURE ET LES MÉDIATHÈQUES

Quelques exemples de projets menés entre bibliothèques et établissements scolaires du second degré.

Le Quart d'heure lecture peut être une porte d'entrée intéressante pour initier des projets avec les médiathèques et bibliothèques de proximité. Quelques pistes vous sont ici proposées pour amorcer ou continuer un partenariat entre un établissement scolaire et une médiathèque/bibliothèque.

On constate qu'un certain nombre d'élèves perdent l'habitude de fréquenter la bibliothèque de leur école ou de leur ville/quartier lorsqu'ils entrent au collège. À l'occasion du Quart d'heure lecture qui les engage à choisir un ouvrage qui leur est personnel, et non pas imposé par leur professeur, une nouvelle occasion s'ouvre à eux de retrouver le chemin des bibliothèques et de redécouvrir le plaisir de lire.

**Cette liste est loin d'être exhaustive et n'est destinée qu'à proposer quelques suggestions, à adapter à chaque projet conjoint.**

### Collaboration avec le CDI : prêt de livres dans le but d'amener les élèves à venir à la bibliothèque

La bibliothèque prête au CDI du collège des premiers exemplaires d'une série de livres (mangas par exemple). Les élèves les consultent au CDI et, si le livre leur plaît, ils sont incités à découvrir le reste de la série en se rendant à la bibliothèque. Cette démarche est facilitée par le fait qu'en règle générale, la carte d'abonnement est gratuite pour les plus jeunes.

### Visite des élèves à la bibliothèque

La visite de la médiathèque par les élèves accompagnés d'un professeur (de français) leur permet de se familiariser avec le lieu. Ceux qui n'ont pas l'habitude de s'y rendre découvrent les diverses possibilités de lectures offertes par la bibliothèque et sont incités à revenir dans un cadre personnel et familial. C'est également l'occasion de découvrir certains métiers du livre

### Echanges de livres et lectures

Les élèves peuvent être accueillis régulièrement à la bibliothèque pour emprunter un livre. Un temps est dédié au choix d'un nouveau livre à emprunter et à la lecture libre. La séance peut être agrémentée d'une lecture ou d'un petit jeu.

Les bibliothécaires peuvent également se rendre dans l'établissement avec des supports adaptés au jeune public.

Certaines bibliothécaires se rendent dans l'établissement scolaire avec une « charrette aux livres ». Cette charrette contient une sélection de livres destinés au public du second degré, en fonction des intérêts des élèves.

### **Spectacle autour d'un livre**

Un conteur ou une bibliothécaire du réseau vient lire à voix haute un album ou un autre livre aux élèves. La mise en scène est adaptée au jeune public.

### **Groupe de réflexions des collégiens autour de la lecture**

Il s'agit souvent d'un petit groupe de collégiens et lycéens : chacun présente un livre qu'il a aimé. Le cadre est libre et détendu et les bibliothécaires et bénévoles ont remarqué le grand respect dont faisaient preuve les élèves lorsqu'ils écoutaient leurs pairs, et cela malgré la différence d'âge (collège et lycée) et de goûts littéraires. Les adultes ont réalisé que les élèves lisaient et écrivaient beaucoup mais qu'ils ne considéraient pas cela comme des « lectures sérieuses » car elles s'éloignaient de celles du cadre scolaire. Les élèves lisent également beaucoup sur internet et utilisent des plateformes numériques pour lire et écrire : il s'agit de lire des nouvelles d'un pair et d'écrire à partir de cette nouvelle (une suite, ce qui s'est passé avant...).

Conception de marque-pages pour transmettre aux autres élèves son avis et donner envie de lire : quand un élève a aimé un livre, il écrit sur un marque page un texte court destiné à donner envie à quelqu'un de son âge d'aller vers ce livre.

Il s'agit ici d'aller vers une lecture plaisir. Dans ce cadre, il est important que les collégiens se sentent acteurs de leurs lectures et libres d'échanger avec leurs pairs autour de diverses pratiques de lectures. Ces pratiques peuvent accorder une large place aux livres en langue française mais aussi en langues étrangères, en fonction des intérêts et des capacités des élèves. L'accès à la lecture se présente ainsi comme un dialogue des cultures.

### **Participer à des prix qui associent établissements scolaires et bibliothèques/ médiathèques**

Il existe divers prix littéraires auxquels les élèves peuvent participer : le prix Litterado, le prix des incorruptibles... et qui ont, entre autres, pour but de les faire lire et découvrir de nouveaux horizons littéraires. Très souvent, les bibliothécaires et les professeurs sélectionnent des livres de jeunesse à proposer aux élèves sur divers thèmes.

Une fois les livres choisis, plusieurs rencontres ont lieu, à la fois dans les médiathèques et dans les établissements scolaires, parfois les établissements scolaires sont amenés à faire se rencontrer des élèves aux profils différents dans le but d'échanger autour de leurs lectures. C'est également l'occasion pour les élèves de rencontrer et d'échanger avec des auteurs. Lors d'une dernière rencontre, les élèves votent pour leur livre préféré, après avoir participé à diverses activités autour de ces livres, en fonction de leur âge et de la sélection d'œuvres.

## Participer à la nuit de la lecture

Cet événement qui a lieu une fois par an est un des temps forts de la bibliothèque/ médiathèque.

Il réunit à la fois les élèves et un public plus large. La lecture est mise à l'honneur autour de divers thèmes et animations auxquels les élèves sont invités à participer. En proposant un spectacle autour d'un livre par exemple, les élèves peuvent mettre en avant leur sensibilité littéraire et artistique mise en scène devant un public bien plus large que le cercle familial ou que celui qui se serait déplacé lors d'une représentation en temps scolaire. Il s'agit d'une véritable fête et d'un temps de plaisir!

<http://biblio.bas-rhin.fr/>

[www.mediatheque.haut-rhin.fr/](http://www.mediatheque.haut-rhin.fr/)

<https://nuitdelalecture.culture.gouv.fr/>

[www.ac-strasbourg.fr/index.php?id=12667](http://www.ac-strasbourg.fr/index.php?id=12667)

### Remerciements

Merci aux bibliothécaires et aux personnels et bénévoles de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, la Médiathèque départementale du Haut-Rhin, la médiathèque de Strasbourg -Neudorf, la médiathèque du Val d'argent, des bibliothèques d'Achenheim, de Herrlisheim, de Truchtersheim, de Rhinau.

Nous remercions l'ensemble des équipes, personnels de direction et professeurs documentalistes qui ont participé à la réflexion, ainsi que les collègues IPR pour leur relecture.

**La Délégation à l'action culturelle et l'Inspection de Lettres de l'académie de Strasbourg**

Mise en page réalisée par Hélène Riehl, chargée de communication et coordonnatrice académique en architecture- DAAC Strasbourg